



La direction veut l'audimat, le beurre et l'argent du beurre !

Paris, le 21 mai 2012

Les producteurs-trices, réalisateurs-trices, les collaborateurs-trices spécialisés-e-s et autres intermittents, acteurs importants des antennes de Radio France sont traité-e-s avec mépris et au mépris du droit du travail.

La DRH avance la nécessaire « souplesse des grilles » pour précariser sans compensation les personnels au cachet.

**Comment se loger, faire un crédit, élever un enfant avec un CDDU ?
Comment être libre dans son expression artistique et de pensée en étant intermittent ?**

Comment accepter que Radio France abuse du statut d'intermittent au mépris du droit ?

Comment accepter que Radio France dilapide l'argent public dans des procès perdus par avance au regard de l'abus de CDDU ?

Comment croire à l'intérêt affiché par Radio-France pour les risques psychosociaux en maintenant et aggravant un « statut d'intermittent » pour des métiers spécifiques et des personnels salariés depuis 5, 10, 15, 20 ou 30 ans ?

La CGT refuse le texte de base de cette négociation qui précarise davantage encore et ne résout rien en matière sociale (retraite, congés de maternité, accident du travail ...) salariale (gré à gré, non-revalorisation des cachets depuis plus de 18 ans ...), liberté d'expression et d'opinion, liberté syndicale, nous laissant impuissants face aux caprices des Direction de Chaînes ou des présidences.

La CGT se battra pour que le droit à l'intégration, conformément au Code du Travail, soit possible pour tous les réalisateurs-trices, producteurs-trices, et collaborateurs-trices spécialisés-e-s.